

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2086

7 août 2014

SOMMAIRE

ACF IV Investment S.à r.l.	100090	Granulux	100090
Al Garden & Cy S.C.A.	100118	Green World S.à r.l.	100103
BELFASS Luxembourg S.A.	100091	H3O S.à r.l.	100082
Compagnie Internationale de Participation et d'Investissement	100082	Harvey Invest S.A.	100092
Consultants des Beaux Arts S.A.	100084	HM Luxembourg	100122
Copri 3 S.A.	100083	Holmes Place 1 S.à r.l.	100082
Crown Manco S.à r.l.	100127	Hot Box Yoga S.à r.l.	100113
Crown Manco S.à r.l.	100085	Import Lux Burnonville S.à r.l.	100088
Dussmann Lavador S.à r.l.	100085	Intimis Investments S.A.	100103
DVF S.A.	100087	Invia S.A.	100090
Edilux Renting SC	100089	Jardipal Spf S.A.	100122
EIC Luxembourg Sàrl	100104	Jelielle S.à r.l.	100112
Euresa-Life S.A.	100088	KinderCo	100083
Eurodyne	100089	Lindinger Management Services S.A. ...	100086
European Security Holding S.A.	100089	Lux Nordic Wealth Management S.A. ..	100087
EWccbl S.C.I.	100125	Maasven S.à r.l.	100128
F & B Europe Invest S.A.	100084	Macquarie European Rail Limited (Luxem- bourg Branch)	100086
Finamore S.A.	100082	Marathon Corporation	100087
Finpadana International S.A.	100090	Melio Luxembourg International S.à.r.l.	100086
Frostbite I S.à r.l.	100088	Rembrant 261	100084
G.20 S.A.	100088	Winter Co 1 S.à r.l.	100085
Gecomad S.à r.l.	100083		
G.I.E. - Gestioni Immobiliari Europee S.A.	100083		

Finamore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 96.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077631/9.

(140091713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Holmes Place 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.029.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 97.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077678/9.

(140091780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

CIPARI, Compagnie Internationale de Participation et d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 7.518.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire:

1. Est informée de la démission de M. Guy LECLOUX, domicilié rue d'Orval, 25, résidence Naomi, L-2270 à Luxembourg de sa fonction d'Administrateur et de délégué à la gestion journalière de la société à partir du 21 avril 2014.

2. Nomme à l'unanimité Monsieur Hervé DURANTON, né le 1^{er} Janvier 1965 à Thiers en France, domicilié rue de Livourne, 124 à B-1000 Bruxelles en qualité d'administrateur de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Certifié conforme

Thibault RELECOM / Christophe THIBAUT de MAISIERES

Le Président / Le Secrétaire-scrutateur

Référence de publication: 2014079034/17.

(140093435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

H3O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 183.009.

EXTRAIT

Le 28 mai 2014, Monsieur Christophe Baete, née à Vitry-sur-Seine, France, le 11 février 1972 et résidant au 54 avenue de Mersch, B-6700 Arlon, Belgique

a cédé l'entière de ses parts sociales (2 500 parts sociales) comme suit:

- 833 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1,25 (pour une part) à Monsieur Frédéric Botin, né le 14 mars 1972 à Ixelles, Belgique et résidant au 4, cours Gilles de Lerinnes à B-1457 Walhain, Belgique;

- 833 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1,25 (pour une part) à Monsieur Réginald Decraene, né le 7 octobre 1972 à Ottignies, Belgique et résidant au 55 rue du Chapitre à B-1440 Braine-le-Château, Belgique; et

- 834 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1,25 (pour une part) à Monsieur Marc Delens, né le 12 avril 1977 à Liège, Belgique et résidant au 12 rue des Groseilliers à B-6730 Saint-Vincent, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079207/19.

(140093189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

G.I.E. - Gestioni Immobiliari Europee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 45.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077642/9.

(140091754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Gecomad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 49.972.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077657/10.

(140091372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

KinderCo, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.095.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014077757/11.

(140091335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Copri 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 37.477.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 mars 2014 à 11.00 heures

L'Assemblée décide le renouvellement du mandat d'un administrateur sortant et la nomination de:

- Monsieur Marc Grabowski, né le 28/09/1967 à Metz (France), domicilié professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais - L2535 Luxembourg (Luxembourg)

- Monsieur Marc Henri Balma, né le 02/10/1962 à Martigny (Suisse), domicilié professionnellement 18, rue de Hesse - 1204 Genève (Suisse)

pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Le Conseil d'administration sera donc composé de Messieurs Denis de Montigny, Marc Grabowski et Marc-Henri Balma.

L'Assemblée décide aussi le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l en qualité de Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B-65477, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Pour la société

Un Administrateur

Référence de publication: 2014079038/24.

(140093583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

F & B Europe Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 37, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 101.660.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 2 mai 2014 que:

Changement du siège social:

- Le siège social de la société mentionnée sous rubrique a été transféré à l'adresse 37 rue Michel Engels L-1465 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014077610/14.

(140091711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Rembrant 261, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.340.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration

1. Monsieur Philippe STOCK, employé privé né le 10/09/1960 à Gosselies (Belgique) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté comme administrateur en remplacement de la Mademoiselle Carole DALLA VALERIA. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'en 2019.

2. Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Philippe STOCK. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2019.

Le 2 juin 2014.

Le Conseil d'Administration

G. GUISSARD / N. UWIMANA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014077941/18.

(140091455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Consultants des Beaux Arts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.509.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 26 mai 2014

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

Mme Angelina Scarcelli, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014078976/22.

(140093124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Dussmann Lavador S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 17.505.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Mai 2014.

Für den Verweltunstrat

Durch Mandat

Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2014078345/14.

(140092558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Winter Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, Avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.610.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 8 avril 2014

En date du 8 avril 2014, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 37C, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Winter Co 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014078105/16.

(140091283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Crown Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 193.325,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.720.

EXTRAIT

I) En date du 27 février 2014, Crown Holding Limited, une Société à responsabilité limitée, régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social au Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, GY1 3RA, Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 55258 a transféré:

1,691 parts sociales B1,

1,692 parts sociales B2,

1,692 parts sociales B3,

1,692 parts sociales B4,

4,358 parts sociales D.

à Davide Vassena, demeurant à Greensand House, Pembroke Road, Woking, Surrey, GU22 7DP, Royaume-Uni.

II) En date du 27 février 2014, Davide Vassena, né le 7 juillet 1974 à Milan, Italie, demeurant à Greensand House, Pembroke Road, Woking, Surrey, GU22 7DP, Royaume-Uni, a été nommé en qualité de gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014078981/24.

(140092934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Macquarie European Rail Limited (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 172.199.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises le 14 mars 2014 par le conseil d'administration de Macquarie European Rail Limited, société de droit anglais, ayant son siège social à Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, Londres, EC2Y 9HD, Royaume-Uni et inscrite au Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 8253782, que le mandat de Représentant Permanent de M. Rogier Henri Van den Broek est requalifié de Catégorie C en Catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014079337/14.

(140093225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Lindinger Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 36.197.

Société anonyme constituée le 22 février 1991 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 301 du 03 août 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivants actes reçus par Maître Joseph ELVINGER:

- le 27 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 5 du 04 janvier 1996
- le 15 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 998 du 13 novembre 2001
- le 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 658 du 21 juin 2003
- le 08 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1769 du 17 juillet 2008

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079310/16.

(140093813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Melio Luxembourg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.078.

Par résolutions écrites et prises en date du 28 mai 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Manuel Ribeiro en tant que gérant de la Société avec effet au 09 avril 2014;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire et pour une durée illimitée, Monsieur Oliver Schuetz, né le 17 avril 1969 à Kaiserslautern, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 02 mai 2014; et
- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

- * Monsieur Jorge Perez Lozano;
- * Monsieur Robert Archbold;
- * Monsieur Oliver Schuetz; et
- * Monsieur Jacob Mudde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014079340/24.

(140093095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Lux Nordic Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.652.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2014

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 3 juin 2014 que:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l, ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprise agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2015.

- Les mandats de:

* Monsieur Jan Petter THOMASSEN, résidant au 6, in Der Duerrwiese, L-7305 Steinsel

* Monsieur Tom Bernhard KNUDSEN, résidant au 2, Akersgata à N-0158 Oslo

comme administrateurs de la société ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014079332/17.

(140093755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Marathon Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.072.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 9 mai 2014

A été ré-élu administrateur A, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- Dr. Andres BAUMGARTNER, dont l'adresse est désormais au 31, Nüscherstrasse, 8021 Zurich, Switzerland

Ont été ré-élus administrateurs B, pour la même période:

- Madame Martine KAPP, 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald,

- Monsieur Eric LECLERC, 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald,

A été ré-élu commissaire aux comptes, pour la même période:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014079354/18.

(140093291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

DVF S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.681.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 mai le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme DVF S.A., (R.C.S. N° B 129681), dont le siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé en date du 12 février 2009;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Me Régua AMIALI, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

Me Régua AMIALI

Le liquidateur

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

Référence de publication: 2014078170/19.

(140091989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

G.20 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 139.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077643/9.

(140091752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Import Lux Burnonville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 107.574.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014077721/11.

(140091699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Frostbite I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 36.100.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 158.430.

Il est porté à connaissance du Registre, que l'associé de la Société, Frostbite Holding Guernsey II Limited a récemment changé d'adresse vers le:

Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, GY1 1WA St Peter Port, Guernesey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077626/13.

(140091889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Euresa-Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 43.958.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations en date du 15 avril 2008

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2014:

1. Le mandat des administrateurs repris ci-après a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015:

- Francis COLARIS, demeurant à B-1210 BRUXELLES, 151, rue Royale.
- Martine MAGNEE, demeurant à B-1210 BRUXELLES, 151, rue Royale.
- Martin WILLEMS, demeurant à B-1210 BRUXELLES, 151, rue Royale.
- Bernard DUFOURNY, demeurant à B-1950 KRAAINEM, 52/4 avenue des Fleurs.

2. L'assemblée générale a décidé de nommer Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises comme Réviseur d'Entreprises pour un mandat de un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Bernard DUFOURNY

Administrateur

Référence de publication: 2014079111/21.

(140093406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

European Security Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.541.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 22 mai 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations dans la liquidation de la société EUROPEAN SECURITY HOLDING SA (n° R.C.S. B 77541), ayant eu son siège social à L-1420 Luxembourg, 179, Avenue Gaston Diderich.

Pour extrait conforme
Me Pascale PETOUD
Le liquidateur

Référence de publication: 2014079116/13.

(140093061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Edilux Renting SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.800.

1) Monsieur IZZARELLI Roberto, né le 20 février 1959 à Haine-Saint-Paul (Belgique) demeurant au 42, Cité Warkdall L-9030 WARKEN (Luxembourg), possède 33 parts.

2) Monsieur LOZANO Jean-Claude, né le 07 mars 1964 à La Hestre (Belgique), demeurant au 27/1 Duerstross L-9651 Eschweiler, possède 33 parts.

3) Monsieur IZZARELLI Donato, né le 29 janvier 1953 à Haine-Saint-Paul (Belgique), demeurant au 31, Rue de Schwiedelbrouch L-8806 Rambrouch, possède 33 parts.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014079093/14.

(140093278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Eurodyne, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 10.646.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 février 2014 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de:

- * Madame Solène de Salaberry
- * Monsieur Florent de Salaberry
- * Monsieur Christian Moretti
- * Monsieur Joseph Winandy
- * Monsieur Koen Lozie

pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31.12.2013.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer comme Commissaire aux Comptes:

- * The CLOVER

Inscrite au RCS sous le numéro B149.293

6, rue d'Arlon
L-8399 Windhof

pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Copie certifiée conforme
FIDUPAR
1 rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014079115/27.

(140093516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Granulux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 17.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014077661/10.

(140091431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Invia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.304.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2014077737/11.

(140091142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Finpadana International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de L'eau.

R.C.S. Luxembourg B 47.468.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 juin 2014, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 que:

- le siège social est transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014077633/12.

(140091650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

ACF IV Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.400,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.836.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 14 mai 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Madame Jennifer Ferrand, employé privé, née le 23 février 1981 à Thionville (France), résidant professionnellement au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg en tant que gérant avec effet immédiate et pour une durée illimitée (en remplacement de Monsieur Mirko Dietz, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme il suit:

- M. Ian Kent, Gérant
- M. Alain Nicolai, Gérant
- M. Olivier Personnaz, Gérant
- M. Frédéric Collard, Gérant
- Mme. Jennifer Ferrand, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014078881/21.

(140093869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

BELFASS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 113.953.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée Générale Extraordinaire") des actionnaires de la société BELFASS LUXEMBOURG, une société anonyme, ayant son siège social au L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.953, constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), du 13 janvier 2006, publié au Mémorial C - N° 869, Recueil des Sociétés et Associations du 3 février 2006 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 janvier 2010 publié au Mémorial C - N° 761, Recueil des Sociétés et Associations du 13 avril 2010.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Autman TARFI, salarié, demeurant à Anderlecht (B).

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Modification de l'objet social qui prendra la teneur suivante:

"La société a pour objet l'activité de transport de marchandises de tous types, la vente de boissons non-alcooliques en gros et en détail ainsi que toutes activités commerciales et tous services liés à ces activités, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet l'achat, la vente, la location de véhicules terrestres à moteur, notamment de voitures automobiles, de camions et de camionnettes, neufs ou d'occasion, la vente d'accessoires, de pièces de rechanges et produits d'entretien pour véhicules automoteurs.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de ses objets."

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle est signée par les actionnaires ou par leurs mandataires, par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés signées ne varient par les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour ainsi que de tous documents et informations y relatifs, avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a donc pu être fait abstraction des convocations formelles.

IV. La présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale Extraordinaire, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'activité de transport de marchandises de tous types, la vente de boissons non-alcooliques en gros et en détail ainsi que toutes activités commerciales et tous services liés à ces activités, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet l'achat, la vente, la location de véhicules terrestres à moteur, notamment de voitures automobiles, de camions et de camionnettes, neufs ou d'occasion, la vente d'accessoires, de pièces de rechanges et produits d'entretien pour véhicules automoteurs.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de ses objets."

L'attention des actionnaires a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des statuts tel que modifiée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte est évalués environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Tarfi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mai 2014. Relation: LAC/2014/24776. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014078938/79.

(140093688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Harvey Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 187.512.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty seventh of May

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

W-Conseil S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, duly established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 132643 (the Appearing Party),

hereby represented by Sara LECOMTE, private employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 26 May 2014, which, initialled ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (Société Anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "HARVEY INVEST. S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, the holding and assignment, as well as the licensing and sub-licensing of all kinds of intellectual rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds.

The Company may act as sole beneficiary of intellectual property rights it holds, of any nature whatsoever, including but not limited to trademark rights, patents, copyrights and licenses of all kinds. The Company may act as licensor or lessor and may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop or otherwise generate profits out of its portfolio of intellectual property rights.

The Company further has as purpose the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio of securities.

The Company can also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may grant loans or advance money by any means to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated) and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Group Companies.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by:

- eight thousand (8,000) Class A shares without nominal value all fully paid-up and subscribed, (the "Class A Shares");
- four hundred (400) Class B shares without nominal value all fully paid-up and subscribed, (the "Class B Shares");
- four hundred (400) Class C shares without nominal value all fully paid-up and subscribed, (the "Class C Shares");
- four hundred (400) Class D shares without nominal value all fully paid-up and subscribed, (the "Class D Shares");
- four hundred (400) Class E shares without nominal value all fully paid-up and subscribed, (the "Class E Shares"); and,
- four hundred (400) Class F shares without nominal value all fully paid-up and subscribed, (the "Class F Shares").

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares shall collectively be referred to as the Shares.

Under the terms and conditions provided by the Law, the Company's issued share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

6. Form of the shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital, unless otherwise provided in the Articles.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by the Law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer forms.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

6.8 The shares bear the same rights, unless otherwise provided in the Articles.

6.9 Repurchase of shares.

6.9.1 Subject to compliance with Luxembourg Law, the Board of Directors shall be entitled, and the holders of the Last Class of Shares shall be entitled to require the Board of Directors to repurchase all the shares of the Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares or to the Board of Directors as the case may be, specifying the date on which the repurchase is to take place (the Repurchase Date)

6.9.2 Each share of the Last Class of Shares being repurchased in accordance with this article 6.9, shall entitle its holder to a pro rata portion of the Repurchase Price.

6.9.3 The repurchase of all the shares of the Last Class of Shares cannot have effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate amount of the share capital and the reserves that may not be distributed under the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Law), or the Articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums available for distribution or the proceeds of a new issue of shares made with a view to carry out such redemption.

6.9.4 Immediately after the payment of the Repurchase Price, the Board of Directors shall make all appropriate measures, including but not limited to convening a general meeting of shareholders in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased shares.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of the Articles as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the Law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) members (each a "Director"), who need not be shareholders.

A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Directors as Category A Directors (the "Category A Directors") or Category B Directors (the "Category B Directors").

9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

9.6 In circumstances where a legal entity has been appointed as Director of the Company, the aforesaid entity has to appoint a permanent representative to perform its mandate and act on behalf of that entity.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the “Chairman”) from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected pro tempore for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of board members is present or represented by proxies.

10.4 A quorum of the Board of Directors requires the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office, provided that in the event that the Directors have been qualified as Category A Directors or Category B Directors, such quorum shall only be met if at least one (1) Category A Director and one (1) Category B Director are present.

10.5 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.6 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast, it being understood that no decision can be validly taken without the approval of at least one (1) category A Director present at the meeting. The Chairman has a casting vote.

10.7 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, and such Director shall be deemed to be present and is authorised to express the respective vote by video or by telephone.

10.8 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors’ meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature executed on the aforesaid resolutions.

10.9 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.10 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two (2) Directors amongst them at least one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

11. General powers of the board of directors. The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 However, if the shareholder(s) have qualified the Directors as Category A Directors or Category B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director. Notwithstanding, the Board may authorize that the Company be bound in certain circumstances by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by resolutions of the Board of Directors defining the limits of such power.

14. Statutory auditor. The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the municipality of the registered office or, at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg as specified in the notice convening the meeting on the fourth (4th) Monday of April, at 3.30 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first (1st) day of January and ends on the thirty-first (31st) day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

20.4 Any Statutory Distributable profit shall be allocated to the holders of the Last Classes of Shares.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, W-Conseil S.à r.l has subscribed all the ten thousand (10,000) Class A to F shares and has them fully paid up, by contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company; evidence of such contribution has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory disposition

The first financial year will start on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014. The first Annual General Meeting of Shareholders will be held in 2015.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital has immediately adopts the following resolutions:

1. The sole shareholder resolves to appoint as Directors of the Company for a renewable period of six (6) years terminating immediately after the Annual General Meeting of Shareholders deliberating upon the financial statements as at 31 December 2019 (to be held in 2020):

- Mr Philippe TOUSSAINT, born on September 2nd, 1975 in Arlon (Belgium) professionally residing at 10A (bureau 7A), rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Mr Eric TAZZIERI, born on July 3rd, 1976 in Ougrée (Belgium) professionally residing at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg; and,

- Mr Jean-Luc HEUZER, born on January 31st, 1967 in Etterbeek (Belgium) professionally residing at 6, Chaussée de Vilvorde, B-1020 Bruxelles.

2. The sole shareholder resolves to appoint Fiduciary Tucci & Partners SA, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 177770, as Statutory Auditor of the Company for a renewable period of six (6) years terminating immediately after the Annual General Meeting of Shareholders deliberating upon the financial statements as at 31 December 2019 (to be held in 2020).

3. The registered office of the Company is set at 10A (bureau 6B), rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said representative of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

W-Conseil S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, dûment établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 132643 (la Partie Comparante),

dûment représentée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 26 mai 2014,

laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «HARVEY INVEST. S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droit de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les droits de marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes.

La Société agit comme seul et unique bénéficiaire des droits de propriété intellectuelle qu'elle détient, de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les droits de marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes. La Société peut agir comme concessionnaire ou bailleuse de licences et peut mettre en oeuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ainsi que des sociétés qui font partie du même groupe de société que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaire à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social. La Société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, acquérir par l'achat, la souscription ou toute autre manière, ainsi que transférer par vente, échange ou autre, des actions, des obligations, des reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut accorder des prêts ou avances par tous moyens à des sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées) et accorder tout concours par voie d'octroi de garanties, sûretés, nantissements, gages ou autres au profit de tiers pour les obligations desdites Sociétés du Groupe.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par:

- huit mille (8.000) actions de classe A, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées (les Actions de Classe A),
- quatre cents (400) actions de classe B, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées (les Actions de Classe B),
- quatre cents (400) actions de classe C, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées (les Actions de Classe C),
- quatre cents (400) actions de classe D, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées (les Actions de Classe D);
- quatre cents (400) actions de classe E, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées (les Actions de Classe E); et,
- quatre cents (400) actions de classe F, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées (les Actions de Classe F).

Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E et les Actions de Classe F sont collectivement définies comme les Actions.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société, sauf disposition contraire dans les Statuts.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

6.8 Les actions de la Société portent les mêmes droits, sauf disposition contraire dans les Statuts.

6.9 Rachat des Actions

6.9.1 À condition d'observer les dispositions légales luxembourgeoises, le conseil d'administration aura droit, et les titulaires de la Dernière Classe d'Actions auront le droit de forcer le conseil d'administration, de racheter entièrement les actions de la Dernière Classe d'Actions à tout moment par notification des titulaires de la Dernière Classe d'Actions ou du conseil d'administration selon le cas, en précisant la date à laquelle le rachat aura lieu (la Date de Rachat).

6.9.2. Chaque Action de la Dernière Classe d'Actions rachetée selon les dispositions de cet Article 6.9 donnera à son titulaire le droit à une part pro rata du Prix de Rachat.

6.9.3 Le rachat de la Dernière Classe d'Actions ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ou les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant les réserves distribuables ou les bénéfices provenant d'une nouvelle émission d'actions, réalisée dans le but de ce rachat.

6.9.4. Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le conseil d'administration prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une assemblée générale en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions rachetées.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des Statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la Loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 Les actionnaires pourront qualifier les Administrateurs nommés d'Administrateurs de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou Administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

9.5 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9.6 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu pro tempore à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Administrateurs en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Administrateurs de Catégorie A ou des Administrateurs de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B sont présents.

10.5 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.6 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis, il est entendu qu'aucune décision ne pourra être prise valablement sans l'accord d'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A présent au Conseil. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.7 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.8 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature apposée sur lesdites résolutions.

10.9 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs dont un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B. Cependant, le Conseil d'Administration peut autoriser que la Société sera engagée dans certaines circonstances par la signature unique de toute personne à qui tel pouvoir de signature aura été délégué par résolutions du Conseil d'Administration précisant les limites d'un tel pouvoir de signature.

14. Commissaire aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans les convocations, le quatrième (4^{ème}) lundi du mois d'avril à 15h30.

Si ce jour est un jour férié légale, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

20.4 Tout Bénéfice Distribuible Statutaire sera alloué aux détenteurs des Dernières Classes d'Actions.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, W-Conseil S.à r.l. déclare souscrire les dix mille (10.000) actions de Classe A à F, et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société; preuve de cet apport a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014. La première Assemblée Générale des Actionnaires se tiendra en 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs de la Société pour un mandat arrivant à échéance au terme de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019 (qui se tiendra en 2020):

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 10A (bureau 7A), rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Eric TAZZIERI, né le 3 juillet 1976 à Ougrée (Belgique) demeurant professionnellement au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg; et,

- Monsieur Jean-Luc HEUZER né le 31 janvier 1967 à Etterbeek (Belgique) demeurant professionnellement au 6, Chaussée de Vilvorde, B-1020 Bruxelles.

2. L'actionnaire unique décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour un mandat arrivant à échéance au terme de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019 (qui se tiendra en 2020): Fiduciary Tucci & Partners SA, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 177770.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 10A (bureau 6B), rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire du comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 mai 2014. Relation: LAC/2014/25152. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014079193/610.

(140093726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Green World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 76, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 42.348.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2014077665/10.

(140091705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Intimis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.411.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenues en date du 2 juin 2014 que M. Guy HUET, gérant de fortune, né le 16 décembre 1939 à 's Gravenhage, Pays-Bas, demeurant à CH - 1278 La Rippe (Vaud), 29, route du Jura, a été nommé à la fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Thierry TRIBOULOT, démissionnaire, avec effet immédiat.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014077734/15.

(140091473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

EIC Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 187.530.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of May.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Exchange Income Corporation, a company incorporated and existing under the laws of Canada, having its registered office at 1067 Sherwin Road, Winnipeg, MB R3H 0T8, Canada, registered under Corporation number 454488-9;

represented by Me Matthieu Groetzinger, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on May 12, 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which it intends to organize as shareholder.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), under the name of “EIC Luxembourg Sàrl”, governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the “Corporation”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”).

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, all kind of derivatives including, among others, interest derivatives, rights or interest in securities, foreign currencies and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whether for the purpose of hedging or for any other purpose.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company of the group. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

2.3 The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them.

2.4 In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.5 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

2.6 The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several shareholders.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Company's corporate capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares in registered form with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each (the "Shares").

5.2 All the Shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.4 Each shareholder will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of shares.

5.5 Any share premium paid by a shareholder shall be booked in a particular share premium account for each shareholder and such share premium shall remain attached to the shares upon which the share premium was paid by this shareholder.

5.6 In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may also make capital contributions (account 115 according to the Luxembourg Standard Chart of Accounts to the Company) (the "Capital Contribution").

5.7 Each shareholder will be exclusively entitled to any and all rights attached to the Capital Contribution effectively made.

5.8 Any Capital Contribution made by a shareholder shall be booked in a particular capital contribution account and shall remain the ownership of the shareholder having made it.

Art. 6. Increase and reduction of capital. The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders.

7.2 In case of a sole shareholder, Shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, Shares may be transferred to non-shareholders within the limits of the Law.

7.3 The transfer of Shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own Shares.

Art. 8. Form of shares - Members' register.

8.1 Shares are in registered form.

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.

8.3 The ownership of the Shares will result from the inscription in the shareholders' register.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of (2) two managers, who do not need to be shareholder and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders. The board of managers shall be composed of two classes of managers (A and B). Class A shall be composed of one (1) manager at least. Class B shall be composed of one (1) manager at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of the shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, except the case where the board of managers is authorised to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Company.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the general meeting of the shareholders.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or telefax, or by e-mail another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by telefax, or by e-mail.

11.4 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one Class A manager and one Class B manager are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of managers present or represented at such meeting.

11.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.6 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Corporation shall be bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1 Resolutions at a general meeting of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.2 The capital and other provisions of these articles of association may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Corporation by a unanimous vote. A general meeting of the shareholders may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

14.3 Each Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders.

14.4 The Corporation will recognize only one holder per share.

14.5 The shareholders exercise all the powers of the general meeting of the shareholders.

14.6 The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.7 Also, contracts entered into between the shareholders and the Corporation represented by them are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of the shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December of the year two thousand and fourteen.

Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up in USD, which is the functional currency of the Corporation, by the board of managers of the Corporation as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of the shareholders, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers of the Corporation,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers of the Corporation, and
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

18.3 The power of the managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in proportion to the shares held by each of them in the share capital of the Company.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for 20,000 (twenty thousand) shares of the Corporation having a par value of USD 1.- (one US Dollar) each and to have fully paid these shares for an amount of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) together with the payment of a share premium amounting to USD 461.28 (four hundred sixty one US Dollars and twenty eight cents) through a contribution in cash in an amount of USD 20,461.28 (twenty thousand four hundred sixty one US Dollars and twenty eight cents) (the "Contribution").

Evidence of the contribution

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 955.- (nine hundred fifty-five euro). For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 461.28 (four hundred sixty one US Dollars and twenty eight cents) is valued at EUR 14,914.92 (fourteen thousand nine hundred fourteen euro ninety-two cents).

Resolution of the sole shareholder

The prenamed party, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is fixed at L-1611 Luxembourg, 61 Avenue de la Gare.
2. The number of Class A managers is fixed at 1 (one). The following person is appointed as Class A manager:
 - Mr. Duncan Jessiman, born on July, 30, 1946 in Winnipeg, residing professionally at 1067 Sherwin Road, Winnipeg, MB R3H 0T8, Canada.
3. The number of Class B managers is fixed at 2 (two). The following persons are appointed as Class B managers:

- Mr. Emmanuel Réveillaud, born on October 10, 1971 in La Rochelle (France) residing professionally at 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

- Mr. Matthieu Groetzinger, born on April 29, 1982, in Bourg Saint Maurice (France) residing professionally at 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

4. The managers of the Corporation are appointed for an unlimited period.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze mai,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

A comparu:

Exchange Income Corporation, une société constituée et établie sous le droit Canadien ayant son siège social situé à 1067, Sherwin Road, Winnipeg, MB R3H OT8, Canada, inscrite inscrite sous le numéro 454488-9,

ici représentée par Maître Matthieu Groetzinger, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mai 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer en tant que société unipersonnelle.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «EIC Luxembourg Sàrl», (ci-après la «Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit, tout type de dérivés incluant, entre autres, les dérivés sur intérêts, droits ou intérêts sur sûretés, les monnaies étrangères, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques que ce soit dans le but de couvrir le risque ou pour tout autre but.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle peut émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titres de participation. La Société peut aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs.

2.3 La Société peut détenir des participations dans des associations. Elle peut également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant.

2.4 De plus, la Société peut acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle peut louer ou disposer de bien meuble.

2.5 De manière générale, la Société peut procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

2.6 La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune (les «Parts»).

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par des paiements faits au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte de la prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4 Chaque associé bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des parts.

5.5 La prime d'émission payée par un associé devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission spécifique pour chaque associé et restera attachée aux parts pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

5.6 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent également faire des apports en capital (compte 115 selon le Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois) (l'«Apport en Capital»).

5.7 Chaque associé bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à l'Apport en Capital effectivement effectué.

5.8 Tout Apport en Capital effectué par un associé devra être comptabilisé dans un compte apport en capital spécifique et restera la propriété de l'associé l'ayant effectué.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les Parts sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les Parts peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi.

7.3 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La Société pourra acquérir ses propres Parts.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous la forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance est composé de deux (2) catégories de gérants (A et B) comme suit: la catégorie A devra être composée de un (1) gérant au moins et la catégorie B devra être composée de un (1) gérant au moins.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par télécopie ou par e-mail.

11.4 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion.

11.5 Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.6 Les procès-verbaux de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.

14.1 Les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des voix des associés présents et votants.

14.2 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils précisent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.3 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaire et extraordinaire des associés.

14.4 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part.

14.5 Les associés exercent tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

14.6 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de procès-verbal ou dressées par écrit.

14.7 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par eux seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis en USD (dollars américains) qui est la monnaie fonctionnelle de la Société par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par le conseil de gérance de la Société, et
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés eu égard au nombre de Parts détenu par chacun d'eux dans le capital social de la Société.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune et a déclaré les avoir entièrement libérées pour un montant de USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) avec le paiement d'une prime d'émission de USD 461,28 (quatre cent soixante et un dollars américains et vingt-huit cents) par un apport en numéraire de USD 20.461,28 (vingt mille quatre cent soixante et un dollars américains et vingt-huit cents) (l'«Apport»).

Preuve de l'apport

Le paiement en vertu de l'Apport a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport sur le compte bancaire de la Société.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 955,- (neuf cent cinquante-cinq euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 20.461,28 (vingt mille quatre cent soixante et un dollars américains et vingt-huit cents) est évalué à la somme de EUR 14.914,92 (quatorze mille neuf cent quatorze euros quatre-vingt douze cents).

Résolutions de l'associée unique

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare.
2. Le nombre de gérants de catégorie A est fixé à 1 (un) membre. La personne suivante est nommée gérante de catégorie A:
 - Mr Duncan Jessiman, né le 30 juillet 1946 à Winnipeg (Canada) demeurant à 1067 Sherwin Road, Winnipeg, MB R3H 0T8, Canada.
3. Le nombre de gérants de catégorie B est fixé à deux (2) membres.
Les personnes suivantes sont nommées gérantes de catégorie B:
 - Monsieur Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971 à La Rochelle (France) demeurant à 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
 - Monsieur Matthieu Groetzinger, né le 29 avril 1982 à Bourg Saint Maurice (France) demeurant à 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
4. Les gérants sont nommés pour une durée illimitée.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2014. Relation: LAC / 2014 / 23032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014079899/463.

(140094090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Jelielle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 186.787.

L'an deux mille quatorze, le cinq juin,

L'associé unique décide en date du 3 juin 2014 la nomination aux fonctions d'associé avec effet immédiat de:

- Coficom Trust S.à r.l., société de droit Luxembourgeoise, ayant son siège social à 50 Esplanade, L-9227 Diekirch Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce sous le numéro B153931, représentées par son gérant unique Monsieur Nicholas MARTIN.

L'associé unique décide en date du 3 juin 2014 la révocation immédiate aux fonctions d'associé, ainsi que de gérant unique avec effet immédiat de:

- Maître Pierre METZLER, avocat, né au Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 5 juin 2014.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014079247/24.

(140093386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Hot Box Yoga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8039 Strassen, 10, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 187.506.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of May.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1.- BUBBA HOLDINGS S.A., having its registered office in L L-8039 Strassen, 10 rue des Prés, not yet registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), represented by its sole director Mr. Rory Brendan O'CONNOR, director of companies, residing in L-8041 Strassen, 5, rue Scheen Acht,

2.- Mrs Sheelagh DERI, Yoga teacher, born in Prescot (UK) on the 14th of February 1969, residing in L-8041 Strassen 5, rue Scheen Acht,

both here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two (2) Powers of Attorney delivered to him, which after being signed "ne varietur" shall remain attached to the present deed.

Such appearing, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "HOT BOX YOGA S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The Company's purpose is to teach yoga and relaxation.

The company also provides all commercial activities in accordance with the provisions of the law of the 9th July 2004 amending the amended law of the 28th of December 1988 concerning the right of establishment and regulating access to the professions of craftsman, traders, industrial and certain professions.

The company's purpose is also to take participations, under whatever form in Luxemburg or foreign firms or whatever firms of investment, the acquisition by purchase, subscription or any other manner, as well as the disposal by sale, exchange or whatever manner of securities, notes, claims, bills or other assets of whatever kind, the administration, control and the development thereof.

The company may:

- participate in the creation and development of whatever financial, industrial or commercial firm, whether in Luxembourg or abroad and it may provide whatever assistance, whether by way of loans, guarantees or whatever other means, to such firm;

- lend or borrow under whatever form, with or without interests and issue bonds;

- realize all kinds of operations in relation to moveable assets or real estate, as well as financial, industrial, or commercial operations linked directly or indirectly to its corporate object;

- hold patents and trademarks;

- realize its object directly or indirectly in its own name or for the account of third parties, individually or in association, by undertaking all kinds of operations to achieve its object or the object of companies in which it holds an interest;

In a general manner, the Company can take whatever measures of control and supervision and undertake all operations it claims useful to accomplish or develop its object.

Art. 3. The registered office of the Company is established in municipality of Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas without par value.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas have been subscribed by the shareholders as follows:

Shareholder	Number of shares
1.- BUBBA HOLDINGS S.A.	6'250
2.- Mrs Sheelagh DERI,	6'250
Total:	12'500

All the sharequotas have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payments in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Extraordinary general meeting decisions taken by the shareholders

The aforementioned appearing representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions by unanimous vote by the shareholders:

- 1) The registered office is established in L-8039 Strassen, 10 rue des Prés.
- 2) Is appointed as sole manager of the Company for an undetermined duration:

Mrs Sheelagh DERI, Yoga teacher, born in Prescot (UK) on the 14th of February 1969, residing in L-8041 Strassen 5, rue Scheen Acht,

- 3) The Company is validly bound in any circumstances by the signature of the sole manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,250.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- BUBBA HOLDINGS S.A., avec siège social à L-8039 Strassen 10 rue des Prés, non encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par son administrateur unique Monsieur Rory Brendan O'CONNOR, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Strassen, 5, rue Scheen Acht.

2.- Madame Sheelagh DERI, ép. O'CONNOR, professeur de Yoga, née à Prescot (Royaume-Uni) le 14 février 1969, demeurant à L-8041 Strassen 5, rue Scheen Acht

toutes deux ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexée aux présentes.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «HOT BOX YOGA S.à r.l.», (la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. L'objet de la Société est de donner des cours de yoga et relaxation.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par les associées comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
1.- BUBBA HOLDINGS S.A.	6'250
2.- Mrs Sheelagh DERI,	6'250
Total:	12'500

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par les souscripteurs moyennant versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Assemblée générale des associées Décisions des associées

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est établie à L-8039 Strassen, 10 rue des Prés
2. Est nommée aux fonctions de gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Sheelagh DERI, professeur de Yoga, née le 14 février 1969 à Prescott (Royaume-Uni), demeurant à L-8041 Strassen 5, rue Scheen Acht

100118

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante unique.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.250,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2014. Relation GRE/2014/.2172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014079203/283.

(140093637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Al Garden & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 174.041.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of the month of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Al Garden & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.041, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER dated 17 December 2012, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 18 February 2013, number 393, page 18826. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 18 June 2013, published in the Mémorial C dated 20 August 2013, number 2016, page 96725.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of one hundred and three million one hundred sixty-four thousand eight hundred and thirty-nine (103,164,839) Preference Shares H (the "Repurchased Shares"), each such shares having a nominal value of one cent euro (EUR 0.01), held by several limited shareholders of the Company (associés commanditaires) for an aggregate redemption price of fifty-six million four hundred and nine thousand eight hundred and five euros (EUR 56,409,805.00) (the "Redemption Price").

2. To subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of one million thirty-one thousand six hundred and forty-eight euros and thirty-nine cents (EUR 1,031,648.39) so as to bring it from its present amount of four million seven hundred and five thousand eight hundred and ninety-four euros and ninety-two cents (EUR 4,705,894.92) down to three million six hundred and seventy-four thousand two hundred and forty-six euros and fifty-three cents (EUR 3,674,246.53) by cancellation of the Repurchased Shares.

3. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders

and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That all the shareholders of the Company have been validly convened by registered mail sent on the 12th of February 2014.

IV.- That the present meeting, representing 99.5 % of share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of one hundred and three million one hundred sixty four thousand eight hundred and thirty nine (103,164,839) Preference Shares H (the "Repurchased Shares"), such shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, held by several limited shareholders of the Company (associés commanditaires) for an aggregate redemption price of fifty-six million four hundred and nine thousand eight hundred and five euros (EUR 56,409,805.00) (the "Redemption Price"). The Repurchased Shares are redeemed from the Shareholders as follows:

- One hundred and two million seven hundred and thirty-eight thousand six hundred and twenty-six (102,738,626) Preference Shares H held by Al Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.003 for an aggregate redemption price of fifty-six million one hundred and seventy-five thousand four hundred and fourteen euros (EUR 56,175,414.00);

- One hundred and eighty-five thousand three hundred and ten (185,310) Preference Shares H held by Micocou Holding ApS (C/o Jesper Boysen), having its registered office at Strandvejen 247 i2920 Charlottenlund, Denmark, registered with the Danish Central Business Register under number 30924665, for an aggregate redemption price of one hundred and one thousand nine hundred and nine euros (EUR 101,909.00);

- One hundred and eighty five thousand three hundred and ten (185,310) Preference Shares H held by Mr Ronald W.T.C. van der Vis, residing at Legrasweg 10 - 1251 GS Laren, the Netherlands, for an aggregate redemption price of one hundred and one thousand nine hundred and nine euros (EUR 101,909.00); and

- Fifty-five thousand five hundred and ninety-three (55,593) Preference Shares H held by Mr. Robert ter Haar, residing at Mozartlaan 18 - 1217 CN Hilversum, The Netherlands, for an aggregate redemption price of thirty thousand five hundred and seventy-three euros (EUR 30,573.00).

Second resolution

The shareholders' meeting decides to subsequently decrease the share capital of the Company by an amount of one million thirty-one thousand six hundred and forty-eight euros and thirty-nine cents (EUR 1,031,648.39) so as to bring it from its present amount of four million seven hundred and five thousand eight hundred and ninety-four euros and ninety-two cents (EUR 4,705,894.92) down to three million six hundred and seventy-four thousand two hundred and forty-six euros and fifty-three cents (EUR 3,674,246.53) by cancellation of the Repurchased Shares.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

“ **5.1.** The Company has a share capital of three million six hundred and seventy-four thousand two hundred and forty-six euros and fifty-three cents (EUR 3,674,246.53) divided into:

5.1.1 fourteen million ninety-two thousand five hundred and fifty-six (14,092,556) Ordinary Shares A, fourteen million ninety-two thousand five hundred and thirty-seven (14,092,537) Ordinary Shares B, fourteen million ninety-two thousand five hundred and twenty-two (14,092,522) Ordinary Shares C and fourteen million ninety-two thousand five hundred and twenty (14,092,520) Ordinary Shares D (together the Ordinary Shares);

5.1.2 one million five hundred and sixty thousand (1,560,000) Hurdle Shares;

5.1.3 one hundred and three million one hundred and sixty-four thousand eight hundred and thirty-nine (103,164,839) Preference Shares E, one hundred and three million one hundred and sixty-four thousand eight hundred and thirty-nine (103,164,839) Preference Shares F and one hundred and three million one hundred and sixty-four thousand eight hundred and thirty-nine (103,164,839) Preference Shares G (together the Preference Shares); and

5.1.4 one (1) Company Managing Director Share,

each of the above shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each. The Company Managing Director Share is held by Al Garden S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Al Garden & Cy S.C.A.» (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.041, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 17 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 18 février 2013, numéro 393, page 18826. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 18 juin 2013, publié au Mémorial C du 20 août 2013, numéro 2016, page 96725.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Prendre connaissance et d'approuver le rachat par la Société de cent trois millions cent soixante-quatre mille huit cent trente-neuf (103.164.839) Actions de Préférence de Catégorie H (les «Actions Rachetées»), chacune de ces actions ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par plusieurs des associés commanditaires de la Société pour un prix total de rachat de cinquante-six millions quatre cent neuf mille huit cent cinq euros (EUR 56.409.805,00) (le «Prix de Rachat»).

2. Réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million trente et un mille six cent quarante-huit euros et trente-neuf centimes (EUR 1.031.648,00) de façon à le porter de son montant actuel de quatre millions sept cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 4.705.894,92) à trois millions six cent soixante-quatorze mille deux cent quarante-six euros et cinquante-trois centimes (EUR 3.674.246,53) par l'annulation des Actions Rachetées.

3. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des actions représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que tous les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués par courrier recommandé envoyé le 12 février 2014.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant 99,5% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de prendre connaissance et d'approuver le rachat par la Société de cent trois millions cent soixante-quatre mille huit cent trente-neuf (103.164.839) Actions de Préférence de Catégorie H (les «Actions Rachetées»), chacune de ces actions ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par les associés commanditaires de la Société pour un prix total de rachat de cinquante-six millions quatre cent neuf mille huit cent cinq euros (EUR 56.409.805,00) (le «Prix de Rachat»). Les Actions Rachetées sont rachetées aux Actionnaires comme suit:

- Cent deux millions sept cent trente-huit mille six cent vingt-six (102.738.626) Actions de Préférence de Catégorie H détenues par AI Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 174.003, pour un prix total de rachat de cinquante-six millions cent soixante-quinze mille quatre cent quatorze euros (56.175.414,00);

- Cent quatre-vingt-cinq mille trois cent dix (185.310) Actions de Préférence de Catégorie H détenues par Micocou Holding ApS (C/o Jesper Boysen), ayant son siège social au Strandvejen 247 i2920 Charlottenlund, Danemark et immatriculée auprès du Registre Central des Affaires danois, sous le numéro 3092466, pour un prix total de rachat de cent un mille neuf cent neuf euros (EUR 101.909,00);

- Cent quatre-vingt-cinq mille trois cent dix (185.310) Actions de Préférence de Catégorie H détenues par Monsieur Ronald W.T.C. van der Vis, résidant à Legrasweg 10 - 1251 GS Laren, Pays-Bas, pour un prix total de rachat de cent un mille neuf cent neuf euros (EUR 101.909,00); et

- Cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize (55.593) Actions de Préférence de Catégorie H détenues par Monsieur Robert Ter Haar, résidant à Mozartlaan 18 - 1217 CN Hilversum, Pays-Bas, pour un prix total de rachat de trente mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 30.573,00);

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million trente et un mille six cent quarante-huit euros et trente-neuf centimes (EUR 1.031.648,39), de façon à le porter de son montant actuel de quatre millions sept cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 4.705.894,92) à trois millions six cent soixante-quatorze mille deux cent quarante-six euros et cinquante-trois centimes (EUR 3.674.246,53) par l'annulation des Actions Rachetées.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la réduction de capital ci-dessus, de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trois millions six cent soixante-quatorze mille deux cent quarante-six euros et cinquante-trois centimes (EUR 3.674.246,53), représenté par:

5.1.1 quatorze millions quatre-vingt-douze mille cinq-cents cinquante-six (14.092.556) Actions Ordinaires de Catégorie A, quatorze millions quatre-vingt-douze mille cinq-cents trente-sept (14.092.537) Actions Ordinaires de Catégorie B, quatorze millions quatre-vingt-douze mille cinq-cents vingt-deux (14.092.522) Actions Ordinaires de Catégorie C et quatorze millions quatre-vingt-douze mille cinq-cents vingt (14.092.520) Actions Ordinaires de Catégorie D (ensembles les «Actions Ordinaires»);

5.1.2 un million cinq-cents soixante mille (1.560.000) Actions de Rendement;

5.1.3 cent trois millions cent-soixante-quatre mille huit-cents trente-neuf (103.164.839) Actions de Préférence de Catégorie E, cent trois millions cent-soixante-quatre mille huit-cents trente-neuf (103.164.839) Actions de Préférence de Catégorie F et cent trois millions cent-soixante-quatre mille huit-cents trente-neuf (103.164.839) Actions de Préférence de Catégorie G (ensembles les «Actions de Préférence»); et

5.1.4 une (1) Action de Commandité du Gérant de la Société,

chacune de ces actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01). L'action de Commandité de Gérant de la Société est détenue par AI Garden S.à r.l., actionnaire indéfiniment responsable (actionnaire commandité).

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 février 2014. Relation: EAC/2014/2654. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014079760/200.

(140094800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Jardipal Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.856.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21.05.2014 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, REMIENNE Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014077752/17.

(140091923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

HM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 175.605.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Cargill, Incorporated, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, under registration number 0286124,

being the holder of thirteen thousand six hundred eighty (13,680) class A shares in the Company (as defined below);

here represented by Ms. Anne-Laure Giraudeau, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Minneapolis (Minnesota), on May 20, 2014, and

2) CHS Inc., a cooperative corporation existing under the laws of the State of Minnesota, United States, having its registered office at 5500 Cenex Drive, Inver Grove Heights, MN 55077, United States of America,

being the holder of four thousand three hundred twenty (4,320) class B shares in the Company (as defined below);

here represented by Ms. Anne-Laure Giraudeau, previously named, by virtue of a proxy, given in St Paul (Minnesota), on May 20, 2014.

The said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of HM Luxembourg, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 175.605, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on February 21, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 878 on April 12, 2013 (hereinafter the "Company"). The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred million five hundred eighty-eight thousand four hundred twenty-eight United States Dollars (USD100,588,428) from its current amount of eighteen thousand United States Dollars (USD18,000) up to one hundred million six hundred six thousand four hundred twenty-eight United States Dollars (USD100,606,428) through the issue of one hundred million five hundred eighty-eight thousand four hundred twenty-eight (100,588,428) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD1) each.

2. Amendment of Article 5.1 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred million five hundred eighty-eight thousand four hundred twenty-eight United States Dollars (USD 100,588,428) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) up to one hundred million six hundred six thousand four hundred twenty-eight United States Dollars (USD 100,606,428) through the issue of seventy-six million four hundred forty-seven thousand two hundred five (76,447,205) class A shares and twenty-four million one hundred forty-one thousand two hundred twenty-three (24,141,223) class B shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

The seventy-six million four hundred forty-seven thousand two hundred five (76,447,205) new class A shares issued have been subscribed and fully paid up by Cargill, Incorporated, aforementioned, for the price of seven hundred sixty-four million five hundred ninety-five thousand United States Dollars (USD 764,595,000) by a contribution in kind consisting of equity of Horizon Milling, LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3468034, representing seventy-six percent (76%) of the limited liability company interests of Horizon Milling LLC.

Proof of the existence and the value of the contribution made by Cargill, Incorporated, aforementioned, has been produced to the undersigned notary.

The twenty-four million one hundred forty-one thousand two hundred twenty-three (24,141,223) new class B shares have been subscribed and fully paid up by CHS Inc., aforementioned, for the price of two hundred forty-one million four hundred fifty-one thousand two hundred eighty United States Dollars (USD 241,451,280) by a contribution in kind consisting of equity of Horizon Milling, LLC, aforementioned, representing twenty-four percent (24%) of the limited liability company interests of Horizon Milling, LLC.

Proof of the existence and the value of the contribution made by CHS Inc., aforementioned, has been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one billion six million forty-six thousand two hundred eighty United States dollars (USD 1,006,046,280) consists of one hundred million five hundred eighty-eight thousand four hundred twenty-eight United States Dollars (USD 100,588,428) for the share capital and nine hundred five million four hundred fifty-seven thousand eight hundred fifty-two United States Dollars (USD 905,457,852) for the share premium.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at one hundred million six hundred six thousand four hundred twenty-eight United States Dollars (USD 100,606,428), represented by seventy-six million four hundred sixty thousand eight hundred eighty-five (76,460,885) class A shares (the "Class A Shares", the holders thereof being referred to as "A Shareholders") with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and by twenty-four million one hundred forty-five thousand five hundred forty-three (24,145,543) class B shares (the "Class B Shares", the holders thereof being referred to as "B Shareholders") with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at seven thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

1) Cargill, Incorporated, une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware, sous le numéro d'enregistrement 0286124,

détentriche de treize mille six cent quatre-vingts (13.680) parts sociales de catégorie A de la Société (telle que définie ci-dessous),

ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Minneapolis (Minnesota), le 20 mai 2014, et

2) CHS Inc., une société coopérative existant selon les lois de l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 5500 Cenex Drive, Inver Grove Heights, MN 55077, Etats-Unis d'Amérique,

détentriche de quatre mille trois cent vingt (4.320) parts sociales de catégorie B de la Société (telle que définie ci-dessous),

ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à St Paul (Minnesota), le 20 mai 2014.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés et représentent l'intégralité du capital social de HM Luxembourg (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.605, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 878, le 12 avril 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent vingt-huit dollars américains (USD 100.588.428) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille dollars américains (USD 18.000) à cent millions six cent six mille quatre cent vingt-huit dollars américains (USD 100.606.428) par l'émission de cent millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent vingt-huit (100.588.428) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent vingt-huit dollars américains (USD 100.588.428) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille dollars américains (USD 18.000) à cent millions six cent six mille quatre cent vingt-huit dollars américains (USD 100.606.428) par l'émission de soixante-seize millions quatre cent quarante-sept mille deux cent cinq (76.447.205) parts sociales de catégorie A et vingt-quatre millions cent quarante-et-un mille deux cent vingt-trois (24.141.223) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les soixante-seize millions quatre cent quarante-sept mille deux cent cinq (76.447.205) nouvelles parts sociales de catégorie A émises ont été souscrites et intégralement libérées par Cargill, Incorporated, susmentionnée, pour un prix de sept cent soixante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille dollars américains (USD 764.595.000) par un apport en nature consistant en des capitaux propres de Horizon Milling, LLC, une limited liability company formée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 et enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3468034, représentant soixante-seize pour cent (76%) des limited liability company interests de Horizon Milling, LLC.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport de Cargill, Incorporated, susmentionnée, a été produite au notaire soussigné.

Les vingt-quatre millions cent quarante-et-un mille deux cent vingt-trois (24.141.223) nouvelles parts sociales de catégorie B ont été souscrites et intégralement libérées par CHS Inc., susmentionnée, pour un prix de deux cent quarante-et-un millions quatre cent cinquante-et-mille deux cent quatre-vingt dollars américains (USD 241.451.280) par un apport en nature consistant en des capitaux propres de Horizon Milling, LLC, susmentionnée, représentant vingt-quatre pour cent (24%) des limited liability company interests de Horizon Milling, LLC.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport de CHS Inc., susmentionnée, a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant d'un milliard six millions quarante-six mille deux cent quatre-vingts dollars américains (USD 1.006.046.280) consiste en cent millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent vingt-huit dollars américains (USD 100.588.428) pour le capital social et neuf cent cinq millions quatre cent cinquante-sept mille huit cent cinquante-deux dollars américains (USD 905.457.852) pour la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent millions six cent six mille quatre cent vingt-huit dollars américains (USD 100.606.428), représenté par soixante-seize millions quatre cent soixante mille huit cent quatre-vingt-cinq (76.460.885) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A», leurs détenteurs étant dénommés les «Associés A»), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et par vingt-quatre millions cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-trois (24.145.543) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B», leurs détenteurs étant dénommés les «Associés B»), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire des parties comparantes connue du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.L. GIRAUDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2014. Relation: EAC/2014/7753. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014080004/173.

(140094692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

EWccbl S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3329 Crauthem, 31, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg E 5.356.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le 4 juin.

Ont comparu:

1) Monsieur Christian Even, ingénieur, demeurant à L-3329 Crauthem, 31, rue de la Forêt, agissant en son nom personnel.

2) Madame Conny Wolff, assistante sociale, demeurant à L-3329 Crauthem, 31, rue de la Forêt, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination EWccbl S.C.L.,

Art. 2. Le siège social est établi à Crauthem. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, la location, la gestion et la vente d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent euros (EUR 100,00-) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les cent parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1. - Par Monsieur Christian Even, préqualifié, cinquante parts sociales	50 parts
2. - Par Madame Conny Wolff, préqualifiée, cinquante parts sociales	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts ont été intégralement libérées.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts des parts sociales.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédé.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance.

Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale

Art. 11. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois suite à la clôture de l'exercice social.

Art. 12. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15.- ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 13. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme. L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quatorze.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est fixé à L-3329 Crauthem, 31, rue de la Forêt.
- 2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Christian Even préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

Les comparants prénommés constituent une société civile immobilière familiale, le degré de parenté étant entre conjoints.

Dont acte, fait et passé à Crauthem, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite ils ont tous signé le présent acte.

Crauthem, le 04 juin 2014.

C. Even. / C. Wolff.

Référence de publication: 2014080358/110.

(140093954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Crown Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 193.325,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.720.

— EXTRAIT

En date du 3 avril 2014, M. Risto Kärki, demeurant à Zijtak 32, 1251 RS, Laren, Pays - Bas a transféré:

- 1,250 parts sociales B1,
- 1,250 parts sociales B2,
- 1,250 parts sociales B3,
- 1,250 parts sociales B4,
- 6,125 parts sociales D,

à Crown Holding Limited, une Société à responsabilité limitée, régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social au Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, GY1 3RA, Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 55258.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014078983/20.

(140093800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Maasven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 105.194.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit belge "SUMI", établie et ayant son siège social à B-3630 Maasmechelen, 376, Rijksweg, inscrite au Tribunal de Commerce de Tongres ("Rechtbank van Koophandel of Tongeren") et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) ("Kruispuntbank van Ondernemingen" (KBO)) sous le numéro 0468.558.696,

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2012 Luxembourg, 16, Allée Marconi, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "Maasven S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2012 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105194, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 332 du 14 avril 2005.

b) Que le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique (l'"Associée Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Associée Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que l'Associée Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les gérants actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2012 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

j) Que le mandataire de l'Associée Unique pourra procéder à l'annulation du registre des associés de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. LAC/2014/24719. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014080080/53.

(140094026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.